



Le mot du Maire



Chers Saint-Naboroises et Saint-Naborois,

Le mandat que vous nous aviez confié en 2008 s'achève en mars prochain. Ces six dernières années sont une période à la fois brève, car il y a eu tant de dossiers à mener, et ardue, vu la dureté des combats à mener. Les fondamentaux qui ont guidé nos engagements et nos actions ont permis au village de se transformer peu à peu pour lui donner une image attractive. Le contenu de notre action semble atteint et pourtant c'est bien plus que cela qui a été accompli en quelques années, avec en supplément la difficulté de trouver les financements, d'organiser les compétences, d'être présent partout avec les moyens humains à notre disposition. Le bilan de nos actions menées durant notre mandat fait qu'il y

fait bon vivre, donne envie d'y résider et envie de le faire découvrir aux randonneurs de plus en plus nombreux qui sillonnent le massif du Mont Sainte Odile.

Dans quelques semaines une autre ère s'ouvrira avec les élections municipales. Une nouvelle équipe sera désignée pour assumer la lourde charge du développement harmonieux du village. Elle devra prendre la mesure des difficultés politiques et économiques qui se profilent :

Politique: Le changement du mode de scrutin des élections municipales et départementales à scrutin majoritaire et paritaire, ces changements vont bouleverser le paysage politique, avec l'apparition de nouveaux élus au sommet des collectivités territoriales. La réforme des cantons va contribuer au blocage de notre territoire. On ne s'improvise pas Maire, c'est le suffrage universel qui est le principe d'expression de la volonté populaire qui le désigne, sur les conditions de la crédibilité de ses compétences et sa capacité à s'ouvrir vers l'extérieur au plus large de sa représentativité.

Economique : Il faudra intégrer la réalité de la situation économique du Pays, avec comme consé-

quences la baisse annoncée de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), dotation versée par l'Etat qui alimente le budget de fonctionnement des communes, la réduction drastique des subventions qui brideront l'investissement communal.

Ces difficultés économiques nous les avons anticipées en resserrant les dépenses de fonctionnement et en privilégiant les projets susceptibles d'être aidés par le Conseil Général, l'Etat et la Région. C'est là que le travail d'équipe apparaît nécessaire et évident : entre élus bien sûr, mais aussi avec les ingénieurs, les techniciens qui nous accompagnent et par une équipe municipale solidaire de son maire.

Nous sommes allés au bout de la mission que vous nous aviez confiée en 2008, avec abnégation et fierté, encouragés par votre soutien.

L'ensemble de l'équipe municipale et le personnel communal vous souhaitent d'agréables fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux de santé et de bonheur pour la nouvelle année.

Votre Maire,
François Lantz
Saint-Nabor

BONNES FÊTES
Vœux Bonnes
Meilleurs Les Fêtes
Meilleurs Vœux
Amusez - vous ! Bonheur
Changez * Amour Santé

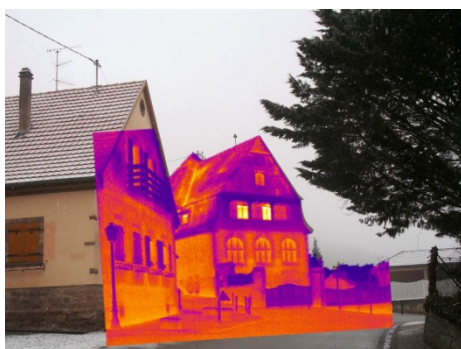
Balade thermographique

Le 14 mars dernier, les Saint-Naborois furent conviés par l'Espace Info Energie du Pays Bruche Mossig Piémont, avec le soutien de la Mairie, à une balade à la nuit tombée dans les rues du village afin d'identifier les pertes de chaleur des habitations grâce à une

caméra thermique.

Cette animation dirigée par M. Eric GIRARD, Conseiller à l'Espace Info Energie devait permettre de montrer les défauts d'isolation dans un but pédagogique, neutre et objectif. Durant le parcours, de nombreux clichés des maisons ont été pris et ana-

lysés en direct par M. GIRARD. La soirée s'est poursuivie au Centre Culturel où furent présentées les différentes techniques et aides proposées à la rénovation, notamment par le Conseil Général du Bas-Rhin, représenté par Mme OFFERLE. ■



Salle d'accueil et de loisirs et rue des Alcines – Les travaux sont en cours



La couverture de la future salle est désormais achevée !

Les réseaux d'eau, d'assainissement, d'éclairage public et d'électricité ont été posés avant la réalisation de la voirie de la rue des Alcines prévue l'année prochaine



FLEURISSEMENT

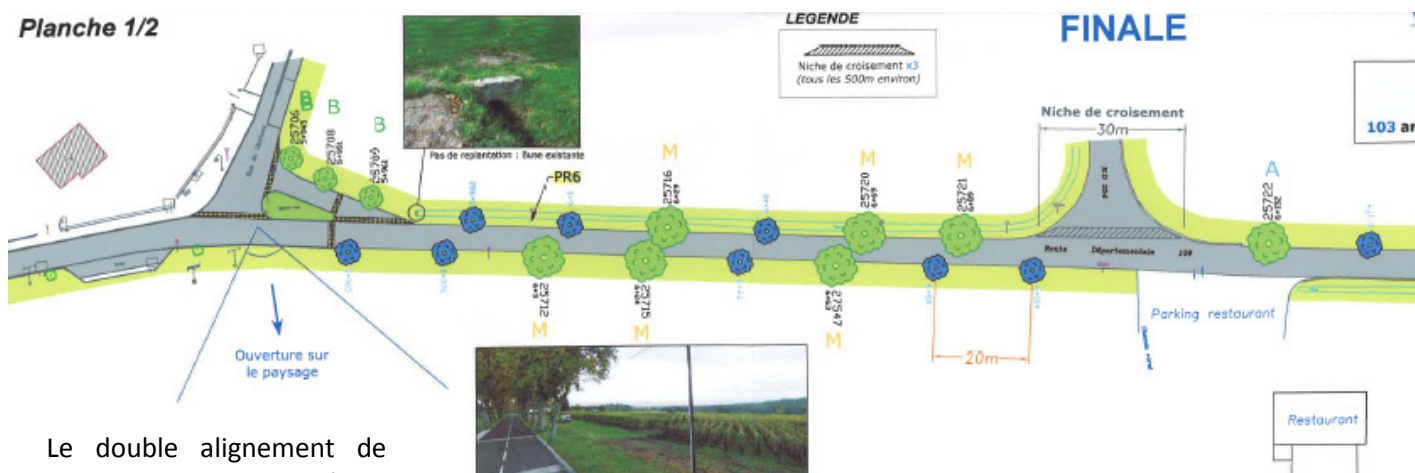
Le jury du concours des maisons, villes et villages fleuris 2013 de l'arrondissement de Molsheim s'est réuni le 28 novembre dernier à Duttlenheim afin de récompenser les plus belles réalisations en la matière.

A cette occasion, Mme LARDIER, 28 rue du Château ainsi que la Commune, se sont vu décerner un diplôme d'honneur. ■



ALLEE DES PLATANES – D109 - REPLANTATIONS

Planche 1/2






Le double alignement de platanes de la route départementale constitue un enjeu fort en termes de paysage sur la route vers le Mont Sainte-Odile et l'entrée du village.

Un plan de gestion du Conseil Général du Bas-Rhin a été adopté en portant l'interdistance entre arbres à 20 mètres, permettant un meilleur développement des arbres replantés tout en limitant les abattages.

Une première section, entre l'entrée du village et le réservoir de Bernardswiller, est en cours de réalisation.

Les travaux se poursuivront ensuite jusqu'au rond-point de la route des vins (D35). ■

Extrait du plan de gestion du Conseil Général du Bas-Rhin avec sa légende (ci-dessous)

-  Platane existant (plantation en 1993)
-  Platane existant (anciens)
-  Platane replanté

ÉLECTIONS MUNICIPALES - 23 ET 30 MARS 2014

QUI VA-T-ON ÉLIRE ?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

QUI PEUT VOTER LORS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ?

Les élections municipales ont lieu au suffrage universel direct. Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune. Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

PEUT-ON VOTER PAR PROCURATION ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance

A SAINT-NABOR (- de 1000 hab.), le mode de scrutin ne change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau

qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

A retenir :

- > Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- > Déclaration de candidature obligatoire
- > Impossibilité de voter pour une personne non candidate

A noter dans vos agendas :

23 et 30 mars 2014 : élections municipales

25 mai 2014 : élections européennes

Important :

Aussi, pour pouvoir voter en 2014, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Elle doit être effectuée au plus tard le 31 décembre 2013. A ce titre, la mairie sera exceptionnellement ouverte :

mardi 31 décembre 2013
de 9h30 à 11h30 ■



REPAS DE NOEL DES AINES

Le Maire, François LANTZ et une partie de l'équipe municipale, avaient convié, le 8 décembre dernier, les aînés du village à la traditionnelle fête qui leur est consacrée.

Tous se sont d'abord rendus en fin de matinée en l'Eglise de Grendelbruch pour assister à la messe du 2^{ème} dimanche de l'Avent célébrée par notre curé, l'Abbé Régis ALINA.

L'ensemble des convives s'est ensuite retrouvé dans la magnifique salle du restaurant le Beau-Site à OTTROT, ornée du célèbre tableau « La chasse » du marqueteur alsacien Spindler, où ils ont partagé un délicieux repas concocté par le chef de cuisine, Franck.

Evelyne MARQUES, l'adjointe au Maire chargée de l'organisation de cette journée a salué les personnes présentes et a

rappelé que celles qui n'ont pas pu se déplacer ne seront pas oubliées puisqu'elles se verront offrir un colis de Noël de la part de la municipalité.

Après le repas, une visite guidée de la Maison de la Manufacture Royale d'Armes Blanches de KLINGENTHAL (*photo. à d.*) leur était proposée. Les divers objets exposés ont permis de montrer aux visiteurs tout le savoir-faire des ouvriers de *Klingenthal*, le *village-manufacture*.

Nos aînés se sont quittés avec le ferme espoir de se retrouver l'année prochaine... ■



A NOTER !

**A compter du
1er janvier 2014**

DECHETERIES intercommunales NOUVEAUX HORAIRES

Déchèterie de Krautergersheim
Horaires d'ouverture

Mardi de 9 h à 13 h
Mercredi de 9 h à 13 h
Judi de 8 h à 12 h
Vendredi de 13 h à 18 h
Samedi de 9 h à 17 h

(accès interdit aux professionnels le samedi)

Déchèterie d'Oberrnai
Horaires d'ouverture

Mardi de 13 h à 17 h
Mercredi de 13 h à 18 h
Jeudi de 13 h à 18 h
Vendredi de 9 h à 13 h
Samedi de 9 h à 17 h

(accès interdit aux professionnels le samedi)

Suppression des demis journées réservées aux professionnels

Nouveaux horaires pour tous les usagers

Accès aux sites réservé aux détenteurs de la carte d'accès personnelle,
dans la limite d'1m³ par jour



LE SOUS-PREFET DANS LA CARRIERE

En exercice depuis un peu plus de 2 mois à la sous-préfecture de Molsheim, Mohamed SAADALLAH se faisait présenter le site des carrières de SAINT-NABOR, par les maires de SAINT-NABOR, M. François LANTZ et d'OTTROTT, M. Claude DEYBACH. Connaissant visiblement bien la problématique des sites touristiques sensibles, puisqu'il avait en charge, dans sa précédente affectation à la sous-préfecture de Figeac (Lot), le site de Rocamadour, un des sites les plus visités de France après le Mont Saint Michel dont il a aussi eu à gérer des dossiers, Mohamed SAADALLAH s'est voulu rassurant sur la prise en compte par l'Etat des multiples enjeux qui se posent actuellement sur les carrières de Saint-Nabor au pied du Mont Sainte Odile : « A Rocamadour, il a fallu concilier l'afflux de touristes, la préservation de l'entité historique et l'empreinte écologique », a-t-il expliqué aux parties présentes, EIFFAGE exploitant du site, le SIVU des Carrières et ANTEA, cabinet d'ingénierie, maître d'œuvre. C'est dans cet esprit qu'il aborde ce dossier « à rendre plus lisible pour les uns et les autres ».

Mais pour l'heure, le SIVU des carrières de SAINT-NABOR - OTTROTT et l'exploitant EIFFAGE ont à gérer l'épineuse question de

la vente et l'évacuation des matériaux extraits des carrières : du porphyre aux précieuses propriétés de dureté et de résistance à l'usure, notamment mises à profit pour le ballast des voies ferrées. Seulement, quand le groupe EIFFAGE a pris la concession en 2007 pour l'ultime exploitation devant aboutir à la mise en sécurité des carrières, il devait bénéficier de la remise en service de la voie ferrée par le Conseil général pour commercialiser plus de 20 % de la roche. Projet de réfection finalement abandonné en 2008 pour d'obscures raisons. Doublée d'une conjoncture économique délicate, les matériaux s'accumulent sur le

site avec "un risque d'engorgement" : sur les 2,9 MT (millions de tonnes) à extraire, « il y a 1 million de tonnes qui restent à commercialiser », a expliqué le directeur régional d'EIFFAGE, Thierry KLOTZ.

Rappelons que l'Etat a injecté 1,8 million d'euros dans cette mise en sécurité. Il réaffirme son soutien au principe de reconversion de ce site majestueux dans le cadre de la charte de valorisation du Massif du Sainte Odile. ■ DL



M. Saadallah, Sous-Préfet de Molsheim (à g.) avec M. Lantz et M. Deybach (à d.)

DICTEE - LA VIPERE N'A PAS TENDU DE PIEGE

Plumiers, encriers, buvards, Marie Pierre Keller de la bibliothèque municipale de Saint-Nabor a bien préparé la salle de classe de CM2 de Saint-Nabor pour la traditionnelle dictée.

Elle a réuni ce dimanche 17 novembre pas moins de 27 participants, petits et grands, des CE1 pour les plus jeunes et de nombreux amoureux de la langue française, retraités pour l'essentiel et habitants du village. L'institutrice Nathalie MOSSER-POITOUT avait cette année choisi une dictée « relativement facile », aux dires des participants, de niveau CM2, intitulée La vipère, un texte d'auteur inconnu, mais relativement fréquemment utilisé par les instituteurs. Pas de réelles difficultés orthographiques donc, mais tout de même

quelques mots assez complexes pour les enfants, a reconnu l'institutrice comme le mot « triangulaire » pour désigner la forme de la tête de l'animal, et quelques accords qui nécessitent un bon niveau étant donné que la narratrice est féminine : j'étais terrifiée, raconte-t-elle, attaquée par le serpent. Entre passé simple et imparfait, le texte

nécessite également une bonne maîtrise des conjugaisons, a souligné Nathalie MOSSER-POITOUT toujours ravie de réunir sur ses bancs de classe ses écoliers du dimanche. L'institutrice en profitait pour délivrer quelques bons conseils aux enfants afin de relire attentivement le texte : "Utilisez le doigt, c'est simple mais efficace pour une bonne attention." ■ DL



FETE DE LA SAINT-NICOLAS - ENTRE 200 ET 300 ADMIRATEURS

Beau et grand succès pour la fête de Saint-Nicolas, ce dimanche à Saint-Nabor, organisée par l'association du Centre culturel de Saint-Nabor. Entre 200 et 300 enfants et parents sont venus à la rencontre du père fouettard et de Saint Nicolas, juchés sur une superbe carriole décorée pour l'occasion. A la tombée de la nuit, les enfants sont allés chercher les flambeaux disposés en cercle dans la cour de l'école, ils ont ensuite écouté la traditionnelle histoire du Saint-Nicolas

avant de partager les mannele et le chocolat chaud devant la salle du centre culturel. Tandis qu'à l'intérieur, les associations du village proposaient toute sorte de produits artisanaux, notamment pour des œuvres caritatives. ■ DL



Saint-Nicolas rappelant la légende du saint-homme devant des enfants bien attentifs

EN BREF...**Recensement de la population**

L'INSEE vient de publier les chiffres du recensement pour la période 2009-2013 qui confirme que la population totale de notre commune est de plus de 500 personnes, précisément 504. Un cap historique qui démontre sa vitalité et son attractivité...

Urbanisme – rappel :

Notre Commune se situe dans le site inscrit « Massif des Vosges ».

Dans ce périmètre, toute modification de l'aspect extérieur (façade, couverture) ou les travaux qui modifient les lieux extérieurs (mur, extension, clôture, fenêtre de toit, etc.) ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques et solaires nécessitent l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France.

Ces contraintes garantissent la valorisation du patrimoine et de l'habitat.

**Recrutement**

La Mairie procèdera prochainement au recrutement d'une personne devant assurer l'entretien des locaux communaux (mairie/école, nouvelle salle) ainsi que la gestion de la nouvelle salle lors des festivités et manifestations, à compter de mi-mars 2014, à raison de 15h par semaine.

Agenda des manifestations 2014 :

17-18 mai 2014 :	Fête du village
22 juin 2014 :	Marche populaire
04 juillet 2014 :	Fête d'été

Décès 

05/09/13 : M. Germain LARDIER
26/11/13 : Mme Thérèse BATTENHAUSER

Etat Civil**Mariages** 

13/07/13 : Vincent HUDON et Charlotte LACROIX
13/09/13 : Michel MEDER et Michelle KUTTLER
21/09/13 : Jean-Baptiste MARQUES et Jessica HAENSLER

Naissances 

01/01/13 : Maé HENRI de Benjamin HENRI et Magalie THIERY
15/01/13 : Marion STOUFFLET de Jérôme STOUFFLET et Nathalie HEISSLER
02/02/13 : Fabio MARQUES de Jean-Baptiste MARQUES et Jessica HAENSLER
13/03/13 : Jade MONTON de Juan MONTON et Sylvie MANSUY
30/06/13 : Nicolas MEYER BILGER de Jérôme MEYER et de Caroline BILGER

Directeur de publication : François LANTZ, Maire

Impression : Mairie de SAINT-NABOR – Rédaction : David Lefebvre – Céline Bechtold – Régis Muller

Votre contact pour donner votre avis ou proposer un article dans le prochain numéro : Régis MULLER, 03 88 95 82 22 ou mairie@saint-nabor.fr